

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 08 - 069

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 à partir de 16 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusés :

- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

Décision 1 : L'avenant au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Cordelle.

📁 Avenant n°1 au lot 13 : « *Electricité, courants faibles* » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- La mise en place de détecteurs, d'une goulotte, d'une antenne, de câblage réglettes, de projecteurs, et d'une prise double ;
- La mise en place de câblage et cheminement de coffrets 4 prises dans la remise dans la remise et d'une prise de courant 24v au-dessus de la tablette talkie walkie ;
- La mise en place d'une prise supplémentaire dans le local de stockage.

Le montant global de cette modification représente une plus-valeur de 3 490,74 euros HT (4 188,89 € TTC), ce qui représente une augmentation de 9,1 % du montant HT initial du marché qui passe donc de 38 350,00 (46 020,00 € TTC) à 41 840.74 € HT (50 208.89 € TTC).

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Cordelle concernant le lot n°13 : « *Electricité, courants faibles* » et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER